

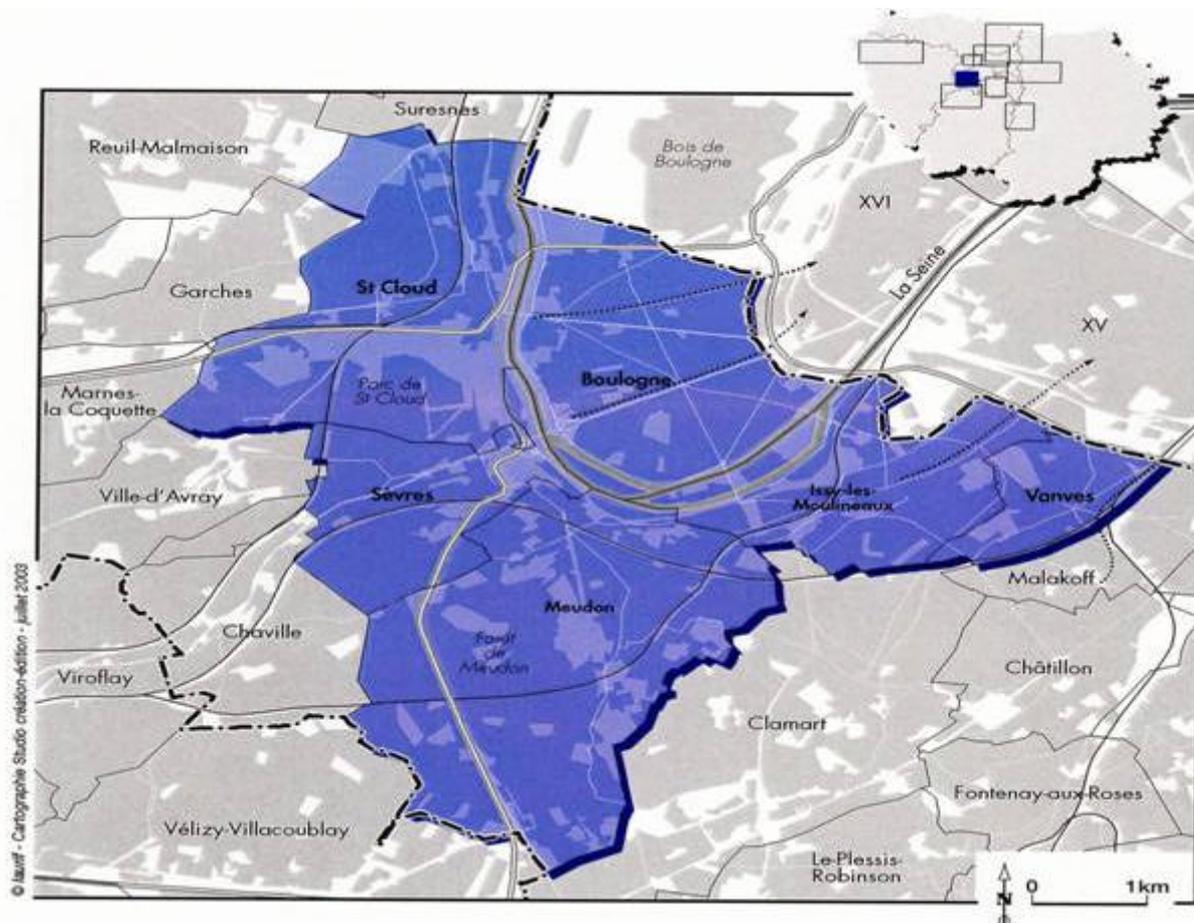
FICHE DE SYNTHÈSE : VAL DE SEINE

SDRIF – avril 1994 : site d'envergure européenne
CPER 2000 – 2006 : territoire prioritaire à fort potentiel

Rapport présenté par Isabelle Drochon

Au nom de la Commission de l'aménagement du territoire – 3 juillet 2003

Dans le cadre du travail sur « les territoires prioritaires d'Ile-de-France inscrits au CPER 2000/2006 »
les 9 rapports territoriaux, le rapport de synthèse et l'avis adopté par le CESR sont disponible sur le site.



1 Le territoire : 6 communes du département des Hauts-de-Seine

- **Démographie** : 280.000 habitants en 1999. L'accroissement de la population est très variable selon les communes ;
- **Emploi** : 166.585 emplois¹ en 1999. Le territoire est en fin de reconversion industrielle vers le tertiaire (médias, services aux entreprises, recherche de haut niveau...) et les industries de pointe (électronique, aéronautique) ; il connaît un fort dynamisme (hauts niveaux de qualification, domaines spécialisés, fort potentiel fiscal...)
- **Logement** : le parc de logement est diversifié et la proportion de logements sociaux est globalement satisfaisante ;
- **Le volet intercommunal** : un syndicat mixte regroupe depuis 1991 les cinq communes, le département et la région. Il a :

- adopté en 1993 une charte de protection et de mise en valeur du Val-de-Seine ;

¹ Ce chiffre comprend les emplois publics et privés. Source : *Géographie de l'emploi 2000* ; IAURIF.

- arrêté en 1996 un schéma directeur pour la période 1990-2015 précisant les objectifs socio-démographiques (287.000 habitants et 163.000 emplois d'ici 2015, soit les augmentations² suivantes : + 17.000 habitants, + 14.000 emplois), objectifs qui sont, à mi-parcours, bien avancés voire largement dépassés pour les emplois.

1.1.1 Depuis 2001, les nouveaux regroupements communaux se sont multipliés :

- 1^{er} janvier 2003 : création de la communauté d'agglomération « Arc de Seine » regroupant Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves, Chaville et Ville d'Avray ;
- projet de communauté d'agglomération de deux communes (Boulogne-Billancourt – Sèvres) pour 2004 ; rapprochement envisagé par les communes de Saint-Cloud, Garches, Marnes-la-Coquette et Vaucresson.

2 *Des faiblesses à compenser et des atouts à valoriser*

- Disparition de 10.000 emplois industriels entre 1975 et 1990 ;
- Le maillage des transports en commun est à renforcer, le réseau routier est proche de la saturation. De plus, le transport fluvial est insuffisamment valorisé tant pour les marchandises que pour les personnes ;
- La pression immobilière est très forte ; quelques îlots dégradés ou insalubres sont à résorber ;
- Ce site est exceptionnel d'un point de vue environnemental : « *une des plus belles boucles de la Seine* »³, des espaces verts remarquables ;
- Le site est, toutefois, particulièrement concerné par la prévention du risque d'inondation.

3 *Des enjeux régionaux et internationaux*

1. **Les enjeux régionaux** : la canalisation des initiatives locales dans un projet fédérateur et partagé par l'ensemble des élus locaux ;
 - Préservation, renforcement de la mixité sociale au sein des différents quartiers ;
 - Amélioration de l'accessibilité du secteur (par les transports routiers, fluviaux et dessertes d'Orly et de Roissy) ;
 - Renforcement de la qualité environnementale par, notamment, la création de quartiers vivants respectant une haute qualité de vie, la préservation des espaces paysagers et la gestion du risque de crues.
2. **Le rayonnement international** dans les domaines de la culture⁴, de la recherche et de l'enseignement supérieur.

4 *Les préconisations du rapport*

- **Améliorer les transports collectifs** : projet de tramway⁵ ; aménagements routiers⁶ ; développement du volet fluvial (marchandises et personnes) ;
- **Mettre en valeur les projets culturels et scientifiques** (Cité des arts, Cité scientifique et Cité internationale) pour renforcer le rayonnement international du territoire ;
- **Prendre en compte l'environnement** redonner toute sa place au fleuve, mettre en valeur les espaces verts, intégrer la dimension de développement durable ;
- **Encourager la concertation et les intercommunalités** dans le cadre du projet d'ensemble ;
- **Favoriser un partenariat public-privé** pour le financement du projet d'aménagement.

² Les besoins en construction sont évalués à plus de 5.400.000 m² (3.000.000 m² de logements, 2.400.000 m² d'immobilier d'entreprises). La constructibilité des terrains Renault est limitée à 1.200.000 m² sur les 70 hectares du site (600.000 m² de logements diversifiés, 300.000 m² de bureaux, 300.000 m² d'activités, commerces, services et équipements divers).

³ SDRIF.

⁴ Le réaménagement des terrains Renault doit en effet faire émerger des projets culturels d'envergure. (Cf. Fondations Pinault et Hamon)

⁵ Cf. prolongement de la ligne de tramway T2.

⁶ Cf. saturations des voies sur berges que sont la RD 1 et la RD 7. Elles doivent être transformées en boulevards urbains.